



Arrêt maladie et retraite

Par **jonoit**, le **23/11/2013** à **17:47**

Bonjour, j'ai 58 ans depuis septembre, je suis en arrêt maladie depuis le 02 septembre pour dépression, je ne sais combien de temps je serais en arrêt, si je suis licenciée pour inaptitude, (a moins que le médecin décide de me laisser en maladie) combien aurais je droit d'années de chômage, dans ma vie professionnelle je n'ai eu que 7 à 8 mois de chômage. A 60 ans je ne peux pas prendre ma retraite car je n'aurai pas assez cotisé mais assez de trimestre donc ma retraite serait pour 62 ans, je peux faire une demande pour retraite pour pénibilité pour mes 60 ans, ayant un taux d'incapacité de 19%. Merci de votre réponse

Par **moisse**, le **24/11/2013** à **08:19**

Bonjour,
Vous pouvez quasiment vous considérer en "pré-retraite"
[citation] je ne sais combien de temps je serais en arrêt, si je suis licenciée pour inaptitude, (a moins que le médecin décide de me laisser en maladie) [/citation]
L'employeur ne peut vous licencier pour inaptitude sans reprise du travail donc après consolidation et visites médicales de pré- puis de reprise.
Il peut vous licencier par contre du fait d'une absence de nature à désorganiser l'entreprise ou le service.
En pratique si vous êtes licenciée, vos droits au chômage seront gelés (suspendus) jusqu'à la consolidation de l'arrêt soit par votre médecin soit par le médecin conseil de la CPAM.
Si vous n'êtes pas licenciée, il faut espérer que vous disposez d'une complémentaire prévoyance qui complètera vos indemnités journalières jusqu'à la consolidation et/ou liquidation de vos droits à pension de retraite.